

Rapport n°13

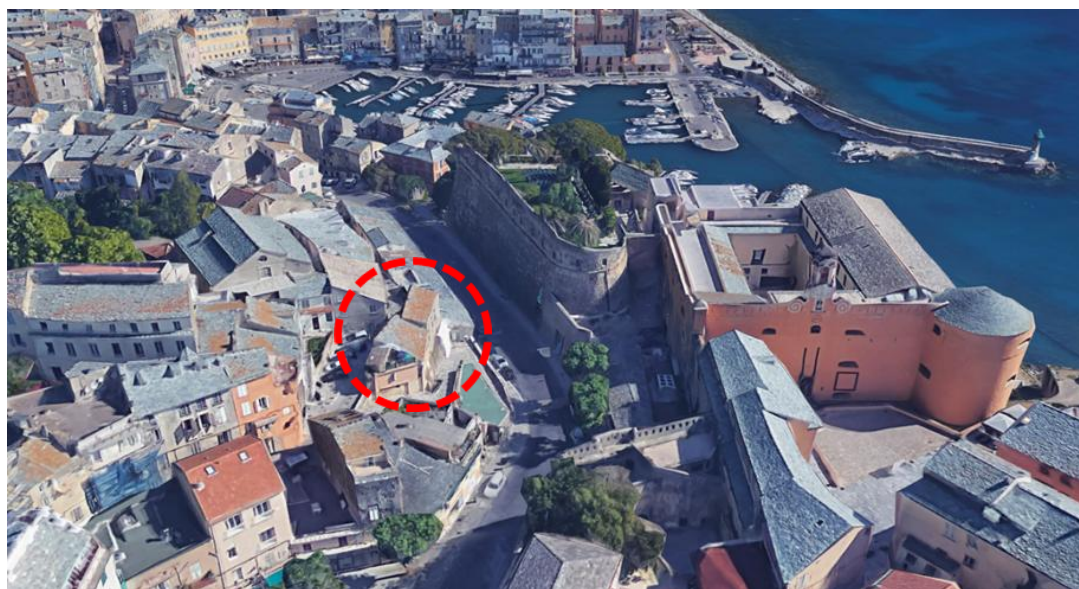
Acquistu d'un appartamentu cullucatu à u 9 carrughju Santa Lisabetta

Acquisition d'un appartement situé au 9 rue Sainte Elisabeth

Les immeubles sis 9, rue Ste Elisabeth, cadastrés AO 29 et AO 30, font depuis une vingtaine d'années, l'objet d'un Emplacement Réservé n° 20 (ER) au Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vue d'y réaliser une placette.

C'est à ce titre que la Ville de Bastia a acheté à l'amiable ou dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain, la totalité des lots de copropriété de l'immeuble sis sur la parcelle AO 30.

S'agissant de l'immeuble cadastré AO 29, seuls deux lots restent à acquérir afin de permettre la réalisation du projet, à savoir le lot n°4 appartenant à Mme Morganti Daria (un logement) et le lot n°2 appartenant à Mme Ponzi-Cardi Marie-Jeanne (une cave).



Mme Morganti souhaite vendre son appartement à la Ville. Ce dernier de type 2, d'une superficie totale d'environ 44,65m², est situé sur 2 étages et comprend :

- Au rez de chaussée : une entrée avec placard, un coin douche wc, un séjour et une cuisine

- Dans les combles aménagés : une chambre, puis un édicule comprenant un petit dégagement ouvrant sur un WC et un cagibi et une terrasse.

Par courrier du 26 décembre 2025, la ville de Bastia a proposé à Madame Morganti d'acquérir son bien pour un montant de 110 419,45€ (2473€/m²), offre que Mme Morganti a acceptée par courrier en date du 9 janvier 2026.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, d'acquérir le bien de Mme Morganti pour un montant de 110 419,45€.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver l'acquisition de l'appartement de Mme Morganti Daria situé au 9 rue Sainte Elisabeth dans l'immeuble cadastré AO 29 pour un montant de 110 419,45€.

